

PROCES-VERBAL

En fonction : 11

Présents : 08

SEANCE DU 20 MAI 2025

Sous la présidence de Mme Cathia HEIM, Maire

Membres présents : Mmes et Ms.

CONRAD Alfred (2ème adjoint), BUCHHEIT David (3ème adjoint), DECKER SCHAUB Eve,
HOELLINGER Pascal, Gabriel BUCHHEIT, KRIEGEL Fabrice, Mélanie MEYER,

Absent excusé : Adrien SCHREIBER (1^{er} adjoint, procuration à David Buchheit), BUCHHEIT
Jonathan, FISCHER Marc (Procuration à Fabrice Kriegel).

Date de convocation : 15 mai 2025 – Ouverture de la séance : 19h30

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2025.
3. Attribution des lots pour le café multi service.
4. Finance communale.
5. Location terrain Moto Cross

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

Désigne Monsieur David Buchheit secrétaire de séance.

Résultats du vote : 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 24 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir débattu,

Approuve le procès-verbal de la réunion du 24 avril 2025.

Résultats du vote : 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

3. ATTRIBUTION DES LOTS POUR LE CAFE MULTI-SERVICE

La Maire,

Rappelle au conseil municipal qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 05 décembre 2024 pour un marché de travaux en procédure adaptée ouverte pour la restructuration de l'ancienne école élémentaire en café multi-service et tiers lieux associatif et culturel.

La date limite de dépôt des offres était le 10 janvier 2025 à 12h00.

Tous les lots ont alors été déclarés infructueux.

Une réunion avec l'architecte et la commission de travaux et d'appel d'offre a eu lieu le 13 février 2025 en mairie. Il a été décidé de publier les marchés publics une seconde fois sur la plateforme de la Communauté des Communes du Pays de Bitche.

La date limite de dépôt des offres était le 07 avril 2025 à 12h00.

Une réunion avec eu lieu à nouveau avec l'architecte et la commission d'appel d'offre le mercredi 16 avril 2025 en mairie.

La commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 20 mai 2025 à 18h45 en mairie et a examiné les offres. 2 lots ont a nouveaux été déclarés infructueux à savoir le lot N° 8 – chauffage / ventilation / climatisation et le lot N°9 – Sanitaires.

Madame la Maire ;

Présente au conseil municipal les propositions faites par la commission d'Appel d'Offre:

- Lot n°1 : Terrassement – VRD
❖ Société GREBIL à Goetzenbruck 119 847,10 € HT
- Lot n°2 : Charpente

❖ Société Neu Trasanit à Bitche	42 800,23 € HT
• Lot n°3 : Couverture – Etanchéité	
❖ Société Neu Trasanit à Bitche	55 430,35 € HT
• Lot n°4 : Menuiserie Extérieure	
❖ Société AJ Construction à Sarreguemines	37 572,00 € HT
• Lot n°5 : Plâtrerie	
❖ Société Bati Concept à Forbach	33 000,00 € HT
• Lot n°6 : Menuiserie Intérieure	
❖ Société Jung & Fils à Rohrbach les Bitche	17 699,56 € HT
• Lot n°7 : Electricité	
❖ Société Wackermann à Gundershoffen	63 759,50 € HT
• Lot n°8 : Chauffage – Ventilation - Climatisation	
❖ Infructueux	
• Lot n°9 : Sanitaires	
❖ Infructueux	
• Lot n°10 : Carrelage Faïence	
❖ Société Windstein à Bitche	14 987,96 € HT
• Lot n°11 : Peinture intérieure	
❖ Société HORNBERGER et Fils	11 498,45 € HT
• Lot n°12 : Serrurerie	
❖ Société Willem à Gumbrechtshoffen	16 330,00 € HT
• Lot n°13 : Façade ITE	
❖ Société Peintures réunies à Forbach	71 000,00 € HT
• Lot n°14 : VRD – Aménagement Extérieur	
❖ Société GREBIL à Goetzenbruck	34 925,40 € HT
• Lot n°15 : Protection Incendie	
❖ Société GDI à Rilleux la Pape	9 291,27 € HT

Après délibération,

Le conseil municipal,

Approuve, à l'unanimité, les propositions faites par la Commission d'Appel d'Offres ;

Autorise la Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que toutes pièces s'y rattachant.

Résultats du vote : 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Le Conseil Municipal autorise La Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4. FINANCE COMMUNALE

La Maire informe que la société d'assurance Groupama nous a adressé un chèque d'un montant total de 59,20 euros (cinquante-neuf euros et vingt centimes) suite à la vérification des extincteurs.

Après délibération,

le Conseil Municipal,

Accepte ce chèque d'un montant total de 59,20€.

Résultats du vote : 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

5. LOCATION TERRAIN MOTO CROSS

Vu la délibération du 23 mai 2023 ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Concernant la location du terrain de moto-cross par l'association « Moto club Schweyen MX »,

Fixe le montant annuel du loyer pour les années 2025 et 2026 à 3 000€, prochaine révision 2027.

Résultats du vote : 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Fin de la séance à 20h15

Le secrétaire de séance :
David Buchheit

La maire :
Cathia HEIM

Suivent les signatures des membres présents.

Cathia HEIM	Adrien SCHREIBER (1 ^{er} adjoint) (Absent excusé)	Alfred CONRAD (2eme adjoint)
David BUCHHEIT	Gabriel BUCHHEIT	Jonathan BUCHHEIT (Absent excusé)
Marc FISCHER (Absent excusé)	Pascal HOELLINGER	Fabrice KRIEGEL
Mélanie MEYER	Eve DECKER SCHAUB	